



PEPINIERES - 2011/03 - 06.04.2011

**Avertissement concernant
l'Altise du Saule, *Crepidodera aurata***



Les observations réalisées dès le 31 mars dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental) font déjà état d'une **forte présence de l'Altise du Saule, *Crepidodera aurata* (anciennement *Chalcoides aurata*)**. Cet insecte appartenant à la famille des Chrysomélidés (Coléoptères) est actuellement présent **sur *Salix* dans certaines parcelles de pépinières**.

Plantes hôtes

Ce ravageur est largement répandu ; il peut être néfaste aux sujets adultes de manière localisée mais également sur les plants de pépinières de *Salix* (saule et osier). Il est également commun sur *Populus* (peuplier) mais peut être observé aussi sur *Quercus*, *Corylus*, *Acer*, *Prunus*, *Sorbus* et *Fraxinus*.

Description

L'insecte adulte mesure entre 2,5 et 3,2 mm. Il est bicolore : ses élytres sont noir verdâtre brillant et son thorax est rouge brillant. Les antennes sont de couleur noire et les pattes sont souvent verdâtres. Les pattes postérieures ont la particularité d'être plus développées, ce qui permet à l'insecte de sauter quand il est dérangé : c'est une caractéristique des altises.



© M. Tomme

Biologie et dégâts

Les adultes passent l'hiver dans le sol et rejoignent la végétation au printemps. Ils restent de mars à septembre sur les arbres où ils pondent. Les larves se développent au cours de l'été, puis se nymphosent pour donner des adultes à la fin de l'été. L'activité de cet insecte est plus importante par temps chaud et sec.

Au printemps, les altises adultes peuvent causer des dégâts aux boutons fermés. Plus tard, ils décapent le feuillage, laissant les feuilles criblées de

petits trous après leur passage. Les infestations massives peuvent affaiblir sérieusement les jeunes plants.

Lutte

Il est recommandé aux pépiniéristes d'effectuer un traitement le plus tôt possible dans les parcelles présentant des risques et où les insectes sont visibles actuellement (de quelques individus à une cinquantaine d'altises par sujet).

Il faut choisir dans la liste ci-dessous un produit parmi l'ensemble des matières actives autorisées pour la lutte contre les chrysomèles sur plantes ornementales (source www.phytoweb.fgov.be, 31.03.2011). Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « vert »

diflubenzuron : DIMILIN SC 48
25 ml/ 100 l d'eau, à l'éclosion des œufs

ATTENTION : ce produit n'est pas efficace sur les insectes adultes !

Code « Rouge »

lambda-cyhalothrine : KARATE ZEON, NINJA
7,5 ml/hl ; zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50 %; maximum 3 applications/an, contre larves et adultes

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : <http://www.cra.wallonie.be> (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux et Ormeignies, le 06.04.2011

C. Fassotte, M. Tomme¹ & F. Faux, S. Galland²

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Sciences du Vivant, Unité Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW), chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).